### Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la Nantes Machine Learning Association

#### 1 Objet, présidence et secrétariat de séance

Le 30 mai 2018, à Nantes, les fondateurs de l'association Nantes Machine Learning Association se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- M. Jeffrey Abrahamson résidant au 14 bis rue Metzinger 44000 Nantes;
- M. Hugo Mougard résidant au 18 rue Paul Ramadier 44200 Nantes.

M. Abrahamson a été nommé président de séance ; M. Mougard a été nommé secrétaire de séance.

### 2 Ordre du jour

Le président a rappelé l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'association;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux ;
- Détermination du montant initial des cotisations :
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

#### 3 Présentation du projet d'association

Le président a présenté le projet d'association.

#### 4 Lecture et adoption des statuts

Après présentation, lecture et discussion des statuts et mise aux voix de ceux-ci par le président de séance, ces derniers ont été adoptés à l'unanimité.

# 5 Désignation des membres initiaux du conseil d'administration et du bureau

Par mise aux voix du président de séance, l'assemblée a désigné comme membres initiaux du conseil d'administration MM. Jeffrey Abrahamson et Hugo Mougard. Ces derniers ont ensuite voté à l'unanimité le bureau suivant :

- M. Jeffrey Abrahamson en qualité de président ;
- M. Hugo Mougard en qualité de trésorier.

#### 6 Détermination du montant initial des cotisations

Après débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix un montant initial des cotisations de 1 euro par membre par an. L'assemblée a voté à l'unanimité pour ce montant.

# 7 Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à MM. Jeffrey Abrahamson et Hugo Mougard aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

À Nantes, le 30 mai 2018,

Jeffrey Abrahamson

Hugo Mougard